



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV44 - 29 JUIN 2015

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

2015180-0004 - Rectificatif concernant l'arrêté 2015174-0006 modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly

2015174-0007 - ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015180-0004

Signé le lundi 29 juin 2015

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Rectificatif concernant l'arrêté 2015174-0006 modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

**Rectificatif concernant
l'arrêté 2015174-0006 modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant
renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de Paris-Orly**

A la suite d'une erreur matérielle, l'arrêté n° 2015174-0006 modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly a été publié dans le recueil régional normal n° NV42 du 26 juin 2015 sous la rubrique de l'Agence régionale de santé alors qu'il aurait dû être publié sous la rubrique de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Il fait donc l'objet d'une nouvelle publication ce jour sous un nouveau numéro.

En conséquence, la publication de l'arrêté n° 2015174-0006 devient caduque.

Fait à Paris, le 29 juin 2015

Pour le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation,
Le chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat

Signé

Chantal GERVAIS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2015174-0007

Signé le mardi 23 juin 2015

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** la proposition d'un représentant des professions aéronautiques, représentant les usagers de l'aérodrome de Paris-Orly (Compagnie AIR FRANCE),
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

ARTICLE 1er

A l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2012305-0001 du 31 octobre 2012 modifié susvisé, les dispositions 1) - b) - 4) sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 1 - Représentants des professions aéronautiques :

b) Représentants des usagers de l'aérodrome :

4) *Compagnie AIR FRANCE*

Titulaire : Mme Nathalie SIMMENAUER

Suppléant : M. Dominique GRANVILLE. »

.../...

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements concernés, et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,
- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait à Paris, le 23 juin 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation
Le Préfet, Secrétaire Général pour les
affaires régionales,

Laurent FISCUS